

RAPPORT GENERAL

Le mardi 06 décembre 2016, se sont ouverts les travaux de la 8^{ème} Conférence des Instances Africaines de Régulation de la Communication (CIRCAF) conformément aux dispositions de l'article 8.2 de la Convention portant sa création. En effet, selon cette disposition, les Présidents des Instances membres se réunissent tous les deux ans en un creuset dénommé CIRCAF, encore appelée la Conférence des Présidents. La session thématique de cette rencontre portant sur « **Régulation des supports de diffusion numérique et des médias en ligne : Défis et opportunités** » a connu la participation de dix-neuf délégations dont la liste est annexée au présent rapport.

Le présent rapport fait le point des deux jours de travail et se présente en quatre points principaux à savoir :

- 1- La cérémonie d'ouverture
- 2- La communication introductive
- 3- La présentation des sessions
- 4- Les recommandations et motions.

I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a été présidée par Maître Joseph DJOGBENOU, Ministre en charge des Relations avec les Institutions de la République, représentant le Chef de l'Etat. Plusieurs allocutions ont marqué cette cérémonie.

Il est revenu à Monsieur Adam BONI TESSI, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC de souhaiter la bienvenue à ses hôtes. Il s'est réjoui de l'honneur qui est fait à la HAAC, Instance abritant le siège du RIARC, d'organiser à Cotonou, la 8^e CIRCAF, à elle confiée en mai 2016.

Pour réaliser cette activité, la HAAC disposait d'un temps de préparation assez court vu que généralement, deux années sont nécessaires. Ce défi a été relevé. Le Président Adam BONI TESSI a saisi l'occasion pour remercier les autorités du Bénin et en particulier le Chef de l'Etat et son Gouvernement pour toutes les facilités et les accompagnements dont la HAAC a bénéficiés. Il a pour finir, remercié tous les participants pour avoir honoré de leur présence les présentes assises et a rendu hommage appuyé à ses prédécesseurs au poste de Secrétaire Exécutif du RIARC.

M. Abdourahmane OUSMANE, Président du Conseil Supérieur de la Communication et Président en exercice du RIARC a, à son tour, remercié toutes les délégations des Instances de régulation membres du RIARC qui ont fait le déplacement de Cotonou, signe du dynamisme du RIARC et de l'intérêt que tous portent à son rayonnement. Il a particulièrement remercié Mme Maria Dolores SOUZA, venue du Chili pour représenter la Plate-forme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays Ibéro-Américains et félicité le Président Adam BONI TESSI pour avoir réussi à organiser en si peu de temps la 8^e CIRCAF.

Le Président en exercice du RIARC a souhaité qu'au terme des travaux, l'autorité et la visibilité du réseau soient renforcées. Il a insisté sur le nouveau paysage audiovisuel qu'engendrerait l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre. A ce sujet, il a indiqué que le séminaire thématique permettra de réfléchir pendant deux jours sur les défis et opportunités qu'engendrent les supports de diffusion numériques et les médias en ligne.

Au cours de la Conférence des Présidents qui se déroulera le troisième jour, quelques décisions importantes seront prises. Il s'agit, entre autres, de :

- l'adoption d'une feuille de route pour servir de base à l'élaboration du plan d'action 2017-2018,

- l'examen des nouvelles adhésions et
- la désignation du Président et du Vice-président du réseau au titre du biennium 2017-2018.

Madame MONROURafiatou, Ministre en charge de l'Economie Numérique, en évoquant les nouveaux médias à l'ère du numérique, a invité les instances de régulation à relever le défi de leur prise en charge par les mesures et outils de régulation adaptés. La Ministre MONROU a également insisté sur la mise en place d'un cadre légal pour la gestion de ces médias dans chaque pays. Elle s'est enfin réjouie du choix du thème principal de la 8^e CIRCAF qui est d'actualité.

Madame Maria Dolores SOUZA, représentante de la Plate-forme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays Ibéro-Américains (PRAI) venue du Chili a été invitée à dire un mot sur cette organisation.

On retient que PRAI est un exemple de coopération Sud-Sud. Elle promet partager l'expérience de son réseau avec les membres du RIARC.

Monsieur Joseph DJOGBENOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en charge des Relations avec les Institutions, représentant le Chef de l'Etat, a procédé à l'ouverture officielle du séminaire. Il a présenté les nouveaux médias et leurs acteurs qui sont très dynamiques mais aussi très rebelles à la régulation. Il a souhaité que les instances de régulation s'ajustent et se réajustent à la nouvelle donne induite par l'apparition desdits médias. Le principal défi pour les instances de régulation reste la politique, les techniques à mettre en œuvre pour gérer ces nouveaux supports et médias dans un cadre légal pour mieux profiter des aubaines qu'ils offrent. Tous les Etats doivent pouvoir accompagner ce processus.

Le séminaire thématique a démarré avec au programme une communication introductive et quatre thèmes à développer en sessions suivies

de partage d'expériences. Le Conseiller Pascal ZANTOU de la HAAC du Bénin a dirigé les travaux.

I- LA COMMUNICATION INTRODUCTIVE

“Le rôle des régulateurs africains face à l'avènement de numérique ” est le thème retenu pour la communication introductive. Il a été présenté par M. Matar SALL, membre du Conseil National de Régulation (CNRA) du Sénégal. La séance est présidée par Madame CONDE, Présidente de la Haute Autorité de la Communication de la Guinée. La modération est assurée par M. Soulémane ASHANTI, Vice-président de la HAAC du Bénin.

De la communication de M. Matar SALL, on retient deux points essentiels :

- Le rôle du régulateur ;
- Le renforcement des moyens des instances de régulation.

Abordant la convergence technologique, M. SALL a souligné que l'Internet relève en partie de la réglementation audiovisuelle pour certains des contenus en tant que média et de celle des télécommunications en tant que réseau et n'est gouverné par aucune des deux. Il a expliqué que l'exercice de la régulation devra prendre en charge la distinction entre les services audiovisuels linéaires (programmés) et non linéaires (service à la demande des téléspectateurs).

Il a ensuite mentionné le rôle du régulateur dans cet environnement numérique. On peut retenir les rôles suivants:

- Préserver le droit à la communication et la liberté d'information
- Promouvoir une régulation sectorielle des contenus des fournisseurs de médias audiovisuels
- Identifier la responsabilité éditoriale des fournisseurs de programmes audiovisuels mis à par internet

- Construire des espaces d'inclusion et de régulation
- Imaginer et mettre en œuvre de nouvelles juridictions, nouveaux outils pertinents pour la régulation
- Renforcer la capacité des acteurs
- Mettre en place un monitoring fiable.

A cela, il faut ajouter le renforcement des moyens financiers et des prérogatives des instances de régulation de même que le développement des capacités et compétences nouvelles pour la régulation des nouveaux médias. Il appelle à une plus grande visibilité des instances de régulation et un renforcement des réseaux de réflexion et d'échanges d'expérience comme le RIARC.

Maria DOLORES SOUZA est ensuite intervenue pour présenter la PRAI, un réseau d'instances de régulation des médias des pays libéro-américains. Il a été créé en 2010 et compte douze membres et trois observateurs dont le Maroc. Il accompagne le processus de formation des membres du réseau et la consolidation de la plateforme. La PRAI est un espace d'échange et de réflexion créé en septembre 2014 sur la liberté de la presse.

Plusieurs interventions ont suivi cette communication. La discussion a tourné autour de la mise en place ou non d'une plateforme multi-services. La dimension politique de la gestion numérique des médias ne doit pas être occultée. Par ailleurs, la protection de la liberté d'expression doit demeurer au cœur des débats de même que la sauvegarde de tous les droits humains. La question de la co-régulation a été posée car il apparaît nécessaire de travailler dans un grand ensemble en harmonisant la réglementation pour contrôler les médias en ligne car l'avènement du numérique va indubitablement complexifier la régulation des médias. C'est pourquoi l'appui technique et financier des Etats est nécessaire pour réussir.

II- LES TRAVAUX EN SESSIONS

Première session : “Défis de la régulation des nouveaux supports de diffusion numérique “

La communication introductive a été présentée par Monsieur René BOURGOIN, Directeur Général de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de la Côte d'Ivoire. Il y avait comme Président de séance, M. Pitang TCHALLA, Président de la HAAC du Togo et modérée par M. Philippe MVOUO, Président du CSLC du Congo Brazzaville.

Il a présenté sa communication à travers trois axes de réflexion que sont :

- 1- La délinéarisation des contenus et la démocratisation des supports de diffusions.
- 2- La convergence des services de médias audiovisuels et des télécommunications.
- 3- Les perspectives d'adaptation de la régulation aux nouveaux acteurs et usages.

Sur le premier point, il a expliqué que grâce au principe de délinéarisation, il est possible de regarder un programme à un moment choisi par le téléspectateur et non plus dans un contexte imposé par la grille de programmation d'une chaîne. Aujourd'hui, la personne qui regarde un programme a désormais la possibilité d'impacter directement ledit programme.

En ce qui concerne la convergence des services de médias audiovisuels et des télécommunications, on constatera que ce rapprochement connaît un prolongement en termes d'usages et de marchés. Des domaines qui restaient jusqu'à présent nettement séparés, notamment parce qu'adressant à des publics distincts pour des usages différenciés, participent désormais ensemble

à la définition et à l'émergence de nouveaux services. La convergence modifie ainsi l'usage de la télévision grâce à la mobilité que permettent les nouveaux supports. La convergence va progressivement brouiller cette frontière entre les services car tous les réseaux seront capables de fournir n'importe quel service sur n'importe quelle plateforme. Un même contenu peut être disponible sur plusieurs supports. Les habitudes de consommation tendent ainsi vers une croissance du phénomène de fragmentation de l'audience.

Le troisième point développé porte sur les perspectives d'adaptation de la régulation aux nouveaux acteurs et usages. En effet, la régulation de l'audiovisuel repose sur des valeurs fondamentales telles que la liberté d'expression et le droit de réponse, le pluralisme, la protection des consommateurs, la protection des mineurs et de la dignité humaine.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de la capacité des instances de régulation africaines, à prendre en compte les défis engendrés par la convergence des technologies. Il a suggéré que la réglementation audiovisuelle se doit de distinguer en son sein ce qui relève de la réglementation des contenus, de ce qui a trait aux infrastructures (de transport ou de diffusion) et aux activités de service ou de commercialisation, telles que l'exploitation des plates-formes numériques. Ainsi, il devient nécessaire de faire évoluer le contexte juridique pour prendre en compte les nouveaux acteurs, les nouveaux services entrants et les nouveaux usages numériques.

Dans cette session, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Togo et le Conseil Supérieur de la Communication du Burkina-Faso ont présenté leurs expériences sur le passage à la Télévision Numérique Terrestre.

Monsieur Lalle KANAKE, membre de la HAAC du Togo a expliqué que de 2004 à ce jour, plusieurs actions ont été menées pour faire face à l'avènement du numérique. Actuellement, un avant-projet de loi sur la télévision numérique et sur les communications audiovisuelles est en étude par le Gouvernement.

Avant le lancement officiel de la diffusion du numérique dans le pays, il y aura la formation des opérateurs et acteurs de la radiodiffusion, la sensibilisation du public et l'élaboration d'un calendrier pour le démarrage de la télévision numérique et l'arrêt de l'analogique.

L'expérience du Burkina Faso a été présentée à deux niveaux par M. Daniel BANZI, Directeur de la Réglementation au CSC.

Il s'agit de la transition vers la télévision numérique de terre et les nouveaux médias utilisant exclusivement le numérique (la presse en ligne et les médias audiovisuels à la demande).

Monsieur Daniel BANZI a présenté l'historique du processus de transition vers la TNT au Burkina Faso entamée en 2010.

Aujourd'hui, le cadre juridique de la TNT est mis en place à travers la loi n°022/AN du 28 mai 2013 portant réglementation de la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de terre au Burkina Faso et ses textes d'applications qui fixent les normes relatives aux standards de production, de diffusion et de compression audiovisuelles ainsi que les règles générales applicables à l'autorisation et au cahier des charges annexé à l'autorisation des services de communication audiovisuelle.

A ce dispositif interne, il convient d'ajouter le règlement n° 02/CM/UEMOA du 27 mars 2014 relatif aux normes de compression et de diffusion pour la télévision numérique terrestre dans l'espace UEMOA. Sur le plan technique, les normes techniques et les standards de diffusion ont été définis. Ce sont les normes MPEG-4 AVC pour la compression et DVB-T2 pour la diffusion.

Quant aux défis de la régulation, il y en a principalement au niveau des éditeurs de services (le contenu et la concurrence) et au niveau des populations (le défi social).

Le représentant de STARTIMES, Monsieur Xun GU a également présenté son entreprise au cours de cette session. On retient que Startimes accompagne le passage de l'analogique au numérique dans bien de pays. Il dispose de matériels adéquats pour accompagner le processus.

Les questions, analyses et commentaires faites suite à ces présentations ont tourné autour de la co-régulation ou de la régulation concertée. Chaque instance régule en Afrique un domaine précis. Dans les pays francophones par exemple, il y a deux types de régulateurs que sont le régulateur des supports et le régulateur des contenus. Etant donné que nul ne peut arrêter l'évolution technologique, il revient au régulateur de s'adapter et d'être créatif. Les défis demeurent l'identification ou la localisation de ces médias en ligne, les moyens de les rendre juridiquement responsables face aux messages diffusés et enfin, les faire respecter la déontologie des médias.

« Comment l'expérience de la régulation audiovisuelle classique peut-elle constituer une source d'inspiration pour la régulation numérique à l'ère de la convergence des médias ? », tel est le thème de la 2^{ème} session des travaux du séminaire thématique de la 8^{ème} CIRCAF.

La communication introductive a été présentée par Monsieur Kwasi Gian-APENTENG, Président de la National Media Commission du GHANA, soutenue par les expériences du Bénin, du Maroc et du Tchad avec pour Présidente de séance, Madame Amina LEMRINI ELOUAHABI, Présidente de la HACA du Maroc et pour modérateur Monsieur Pascal ZANTOU, Conseiller à la HAAC du Bénin.

Dans son développement, Monsieur KwasiGyan-APENTENG a rappelé qu'autrefois, la télécommunication et la communication audiovisuelle étaient deux entités différentes, mais l'évolution technologique a donné naissance à la convergence de ces deux systèmes ayant entraîné des défis et des changements pour les régulateurs. S'il est vrai que ces changements ne vont pas affecter dans le fond la régulation, Monsieur Gyan-APENTENG estime

que les régulateurs risquent d'être inactifs s'ils ne cherchent pas à innover, à anticiper et à s'adapter à la réalité de la situation tout en cherchant une certaine flexibilité dans le système de régulation à l'ère du numérique.

Sur le thème de la 2^{ème} session, trois pays ont partagé leurs expériences avec les participants. Il s'agit du Bénin, du Maroc et du Tchad.

Après avoir développé les modes de saisine et le mécanisme de traitement des plaintes de la régulation audiovisuelle classique, Monsieur Lambert DOGO, 1^{er} Rapporteur de la HAAC du Bénin a souligné l'immensité du rôle dévolu à la HAAC par la loi sur la Radiodiffusion Numérique Terrestre et les actions entreprises par l'instance de régulation. Avant de conclure qu'à l'ère du numérique tout comme avec la régulation classique actuelle, le contenu reste toujours l'objet de la régulation avec la différence sur l'étendue du champ d'actions du régulateur, la multiplicité des acteurs et le nombre croissant de médias à réguler.

Monsieur Mohamed ABDERAHIM, membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle HACA du Maroc a articulé l'expérience marocaine autour de trois axes à savoir la gestion du monopole de l'audiovisuel par l'Etat de 1924 à 2002, la période des profondes mutations dans la voie du renforcement démocratique qui consacrent les fondements de l'Etat de droit et l'espace des libertés publiques de 2002 à 2011 et enfin la période où il a fallu pour la HACA anticiper afin de mieux réguler. C'est à compter de 2011 que la HACA a dû prendre des initiatives pour l'amélioration du cadre législatif et réglementaire et des outils de la régulation audiovisuelle afin de mieux s'impliquer dans les chantiers importants de la TNT.

L'expérience tchadienne présentée par Monsieur Félicien ALLADOUM RADINGAYE, Secrétaire Général du Haut Conseil de la Communication a été subdivisée en trois parties :

1. La régulation classique des médias et des télécommunications assurée par deux structures distinctes ;

2. La problématique de la régulation des médias à l'ère du numérique notamment la régulation des médias en ligne (Internet)
3. Les actions à mener pour la mise en place d'une régulation du numérique à l'ère de la convergence des médias.

Selon le présentateur, les instances de régulation membres du RIARC devront chacun dans son pays, agir pour un plaidoyer auprès du pouvoir constituant ou législatif en faveur de la convergence entre les régulateurs des médias et des télécommunications.

Les débats qui s'en sont suivis ont permis aux intervenants d'avoir plus de détails et d'explications sur :

- la régulation au Maroc en raison de la concentration de médias surtout dans les grandes villes,
- la réglementation appliquée aux promoteurs de médias de même que l'instance chargée de la régulation des médias en ligne.

L'expérience du Ghana sur le numérique, les relations entre la HAAC du Bénin, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication et l'Autorité de Régulation des Communication Electroniques et de la Poste (ARCEP) ont suscité la curiosité des uns et des autres. Pour mettre un terme à cette session, la présidente de la séance a souligné que la profusion des nouveaux médias n'entraînera pas la disparition des médias mais plutôt beaucoup plus de travail pour les régulateurs. Etant donné que personne ne pourra arrêter le progrès, elle appelle les régulateurs à encourager l'éducation aux médias.

La troisième session porte sur : **Supports de diffusion numérique et médias en ligne : quelle régulation pour la promotion des droits des femmes et de la culture des droits de l'Homme en général dans les médias, dans un contexte marqué par les conflits et la montée des extrémismes**

Présidée par monsieur Fodié TOURE, président de la Haute Autorité de la Communication du Mali, la modération a été assurée par Monsieur Jean de Dieu VOKOUMA, Vice-Président du CSC du Burkina Faso.

Ce panel a été animé par Amina LEMRINI ELOUAHABI, présidente de la HACA du Maroc qui a présenté la communication introductive. Monsieur ABDOURAHAMANE, Président du Conseil Supérieur de la Communication du Niger a présenté l'expérience du Niger en la matière.

La communication introductive se résume en ces mots : Nouveaux médias ...vieux défis.

En effet, sur la base d'indicateurs précis, Mme LEMRINI a montré qu'avec les nouveaux médias, il y a un accès grandissant des femmes aux médias mais les vieux défis demeurent, à savoir :

- Les contenus discriminatoires ;
- L'image traditionnelle peu valorisante de la femme qui y est véhiculée, surtout en Afrique.

Les régulateurs sont interpellés pour agir en vue de préserver la dignité de la femme, améliorer son image et la valoriser à travers les médias en luttant contre les discriminations et les stéréotypes fondés sur le genre et en faisant la promotion de la culture de l'égalité des sexes.

Le Régulateur, se basant sur ses prérogatives et sa capacité de proposition doit prendre la responsabilité de la création d'un cadre normatif et d'un cadre conceptuel adaptés à la lutte contre la discrimination des femmes dans les médias. Pour ce faire, le régulateur a besoin :

- d'une réglementation appropriée ;
- d'outils adaptés à cette lutte notamment le monitoring du genre ;
- des ressources humaines et matérielles.

Enfin, le Régulateur tout en veillant au libre exercice de la communication audiovisuelle doit aussi veiller à la préservation de la dignité humaine, l'égalité Homme-Femme étant un indicateur majeur de la démocratie.

Pour conclure son exposé, Mme LEMRINI a souhaité que le RIARC aille vers une déclaration sur l'égalité Homme-Femme dans et à travers les médias.

A sa suite, le Président du CSC du Niger a partagé l'expérience de son pays en matière de régulation pour la promotion des droits des femmes et de la culture des droits de l'homme en général dans un contexte marqué par les conflits et la montée des extrémismes.

En partant d'une histoire récente, il a montré comment les médias véhiculent les stéréotypes défavorables à la femme. Cette intervention se résume en trois points :

D'abord, pour assurer la promotion des droits de la femme et la culture des Droits de l'Homme dans les médias au Niger, le CSC a, au regard de ses attributions introduit des obligations dans le cahier des charges des promoteurs d'organes de presse audiovisuelle.

Au-delà du cahier des charges, l'instance de régulation du Niger s'est engagée dans la lutte pour la promotion des femmes professionnelles des médias et la participation qualitative des femmes aux contenus à travers un programme régional en partenariat avec l'Institut PANOS et quatre autres pays de la région subsaharienne. Ce programme est dénommé « Femmes occupez les médias ».

En ce qui concerne les conflits et la montée de l'extrémisme, le Niger étant entouré de foyers de tension, le CSC travaille à préserver la paix dans le pays en sensibilisant les journalistes. Pour renforcer la sensibilisation, l'instance de régulation a instauré un mécanisme de régulation par émulation pour récompenser les journalistes qui œuvrent pour le maintien de la paix.

Enfin, les nouveaux médias, tout en ayant des causes nobles peuvent engendrer des situations difficiles pour nos pays. Par conséquent, le régulateur du Niger a prévu instaurer le monitoring de l'extrémisme dans les débats en vue de sanctionner les manquements et dérapages décelés.

Toujours dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme, le CSC a comme projet d'élaborer un programme conjoint avec une ONG suisse pour renforcer les médias dans les localités frontalières aux pays où sévit ce fléau en installant les studios de production de contenus pour éviter que les extrémistes ne profitent du vide pour endoctriner les populations.

Pour conclure sa présentation, le Président du CSC a recommandé que les méthodes de régulation soient adaptées aux périodes de crises. Ce qui suppose une stratégie de régulation qui privilégie une action spontanée. Le régulateur doit être créatif, inventif et prendre conscience que tout en assurant la couverture audiovisuelle, il doit préserver la paix.

Les discussions de cette troisième session se résument comme suit :

- les régulateurs doivent étudier la possibilité de l'intégration de l'Education aux médias comme discipline dans la formation dans nos pays et faire un plaidoyer dans ce sens auprès des gouvernants ;
- la présence qualitative des femmes dans les médias est un enjeu ;
- explorer les indicateurs de résultats pour évaluer les actions pour la lutte contre la discrimination ;
- élargir au sein du RIARC, la question du genre à la question des jeunes, de la religion, les minorités et des diversités en général et que le réseau s'engage sur un baromètre de la diversité dans les médias en mettant en place un outil de visualisation des données sur l'état de la diversité dans les pays membres.

La quatrième session du séminaire thématique de la 8^{ème} CIRCAF a été consacrée à la réflexion sur le thème « **Supports de diffusion numérique et médias en ligne : quelle synergie d'actions entre régulateurs de contenu et régulateurs de contenant** »

Suite à la présentation de la communication introductive par le Docteur Marius Janvier DOSSOU-YOVO, Secrétaire Général Adjoint de la HAAC du Bénin, les instances du Cameroun et de la Guinée Conakry ont partagé leurs expériences avec les participants.

La séance a été présidée par Monsieur Peter ESSOKA, Président du Conseil National de la communication du Cameroun avec la modération de Monsieur MoukhtarWawa DAHAB, président du Haut Conseil de la Communication du Tchad.

Comment concilier au niveau institutionnel deux logiques à priori opposées : une logique économique, concurrentielle, de marché à une logique essentiellement culturelle et de pluralisme ? C'est autour de cette question centrale que Monsieur Marius Janvier DOSSOU-YOVO a développé sa communication introductive sur le thème de cette session. Pour lui, la réponse à cette question oriente inévitablement vers un cadre de collaboration qui devra faire l'objet de réflexion plus approfondie, en vue de situer de façon significative et efficace les problématiques posées par la convergence numérique.

Dans ce sens, quel type de collaboration devra exister entre les régulateurs de contenu et les régulateurs de contenant ?

En réponse, le communicateur évoque la collaboration structurelle et technique ainsi que la collaboration en matière de contrôle dont l'efficacité doit s'asseoir sur un texte juridique contraignant.

Le Docteur DOSSOU-YOVO a ensuite relevé les insuffisances de la régulation sectorielle pour aboutir à l'option d'un régulateur unique multisectoriel et tous les avantages que cela comporte.

En conclusion le communicateur n'a pas occulté les difficultés à réaliser concrètement ces changements, avec les conflits inévitables à toute mutation.

Le partage d'expérience du Cameroun a été présenté par Madame Suzanne KALA LOBE, membre du Conseil National de la Communication. Pour Madame KALA LOBE, la situation du Cameroun est compliquée en raison du monopole et du contrôle qu'exerce toujours l'Etat entraînant du coup la fragilisation des prérogatives de l'instance de régulation. Elle a, par ailleurs, évoqué les forces, les faiblesses et les menaces de l'apparition des nouveaux

médias. Toutefois, elle reconnaît les opportunités liées à cette évolution à savoir :

- L'intégration de la pluralité du syncrétisme des sociétés africaines
- La mise en cohésion graduelle autour de valeurs partagées pour une meilleure circulation
- La promotion des langues nationales

Monsieur Oumar Yacine BAH, membre de la Haute Autorité de la Communication de la République de Guinée a, au cours de sa présentation indiqué qu'il existe un cadre juridique pour l'évolution des médias en ligne qui ont d'ailleurs pu être identifiés sur la base d'une loi organique. Pour faciliter leur régulation, une autre loi organique octroie un siège au représentant des médias en ligne au sein de l'instance de régulation au même titre que les autres associations de presse.

Lors des discussions générales, les intervenants ont apprécié l'exemple guinéen sur la gestion des médias en ligne.

III- LES DISCUSSIONS GENERALES

La dernière session du séminaire thématique de cette 8^{ème} CIRCAF a été présidée par le Président en exercice, Monsieur Abdourahamane OUSMANE sous la modération de monsieur Gyan APPENTENG, Président de la National Media Commission du Ghana.

Cette dernière phase a permis de récapituler les propositions pour l'élaboration du plan d'action 2017-2018. Au total, une douzaine de propositions a été retenue.

En priorité, les participants au séminaire ont admis le principe d'une déclaration du RIARC sur l'égalité Homme-Femme dans les médias. Une équipe est mise en place pour la rédaction d'un projet de déclaration qui sera

examiné par la conférence des Président. Cette déclaration sera publiée à la clôture des travaux de la 8^{ème} CIRCAF.

Les autres propositions d'actions communes sont les suivantes :

- 1- Mutualiser les actions les régulateurs de contenus et de contenants en vue d'installer un filtre
- 2- Mettre en place un cadre légal pour définir le profil des médias en ligne
- 3- Créer une bourse d'étude RIARC en faveur des jeunes filles et des femmes des médias
- 4- Réfléchir sur le financement des régulateurs à l'ère du numérique
- 5- Capitaliser l'éducation aux médias
- 6- Produire un code de bonne conduite pour les journalistes
- 7- Créer le monitoring dénommé le baromètre de la haine et de l'incitation à la violence dans les médias
- 8- Mener des réflexions pour la fusion des instances de régulation de contenus et de contenants
- 9- Réviser les lois au sein des pays afin que les sociétés de diffusion dans la chaîne de valeur soit de droit public.
- 10- Elaborer un manuel de guide de la régulation à l'ère du numérique
- 11- Formuler un plaidoyer à l'endroit des gouvernants en vue de les amener à doter les régulateurs d'un budget conséquent pour la régulation à l'ère du numérique
- 12- Organiser un forum africain avec les régulateurs de contenants en vue d'harmoniser les points de vue sur le concept de « médias en ligne » et élaborer un guide de la régulation à l'ère du numérique

Toutes ces propositions seront examinées puis intégrées au plan d'action du RIARC.

Au total, les travaux du séminaire thématique de la 8^{ème} CIRCAF tenue à Cotonou les 6 et 7 décembre ont été riches d'enseignement et ont permis aux participants d'appréhender les différentes dimensions de la régulation des médias en ligne et des nouveaux supports de diffusion.

